



**CRESUS** ©

RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION DU SURENDETTEMENT

25 RUE DE LAUSANNE BP8 F67064 STRASBOURG 0390221134 – [WWW.FEDERATIONCRESUS.FR](http://WWW.FEDERATIONCRESUS.FR) – [WWW.RADIOCRESUS.FR](http://WWW.RADIOCRESUS.FR)

15 septembre 2011

## CONSULTATION PUBLIQUE

### RAPPORT DU COMITE DE PREFIGURATION

Chargé de préfigurer le Registre National des Crédits aux particuliers

« Le registre national des crédits : une urgence économique et sociale »

par

Jean-Louis KIEHL

Président de la Fédération Française des Associations CRESUS

*La présente note réitère le soutien à la création du registre des crédits conformément aux engagements du gouvernement devant le Parlement lors du vote de la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.*

*A l'instar de l'Allemagne, qui s'est dotée dès 1928 d'un fichier positif, la France comble désormais une carence en termes de maîtrise du surendettement et favorisera un développement concurrentiel et compétitif du crédit aux particuliers dans des conditions socialement et économiquement responsables.*

*Le rapport du comité de préfiguration dont nous prenons acte, trace les premiers axes de réalisation du registre national des crédits.*

*Le pragmatisme impose d'engager la traduction législative du registre des crédits en droit positif et de façon irrévocable dès l'automne 2011, en retenant éventuellement l'alternative d'un identifiant construit à l'image du fichier des comptes bancaires de sorte à permettre le traitement du stock tout en garantissant l'efficacité du registre dans un délai inférieur à 18 mois et en confortant de façon rationnelle le dispositif tracé par le comité de préfiguration. (cf note jointe)*

## SURENDETTEMENT : ARRÊTONS UNE CATASTROPHE SOCIALE ET ECONOMIQUE

■ **LES VOLUMES REPARTENT A LA HAUSSE (40.000 dépôts, soit + 17% /2010 sur les 2 premiers mois 2011)** et les encours par dossier sont beaucoup trop élevés : le montant moyen des dossiers 2011 est de **37000 K€** et le montant moyen des dossiers passés en PRP est de 20K€. (Sources : dossiers des consommateurs accompagnés par CRESUS)

**Le niveau d'endettement est trop élevé lorsque le dossier arrive au surendettement. La connaissance du niveau réel d'endettement, montant des encours par type de crédit, est plus que jamais nécessaire.**

■ **LE SURENDETTEMENT TOUCHE 1.000.000 DE FAMILLES** : ce sont environ 3 millions de personnes qui vivent sans avenir.

■ **LES REDEPOTS DE DOSSIERS SONT EN PROGRESSION :**

Les redépôts augmentent mettant en évidence que les niveaux de surendettement sont trop élevés avec des « reste à vivre » impactés par la crise économique.

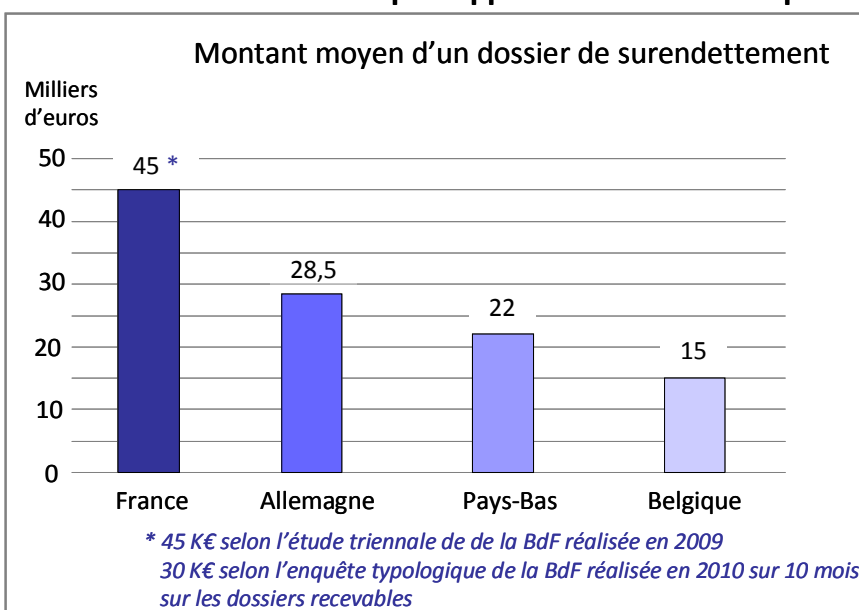
Ils représentent 41% des dépôts de plans sur les 9 premiers mois 2010.

■ **UNE FRAGILITE DIFFICILE A DETECTER :**

Lors du dépôt à la Banque de France, on constate qu'un nombre important de dossiers n'a enregistré aucun impayé. Ceci est dû au fait qu'un consommateur, à jour dans ses remboursements, peut aisément trouver de nombreux financements. La mise en place rapide du registre éviterait cette « cavalerie » qui se termine toujours de manière dramatique.

**Surendettement :**

**Comment se situe la France par rapport à ses voisins européens ?**



Sources : Fédération Crésus Noc. 09 – Banques centrales – SCHUFA – BKR - CARITAS

## 2. REGARDONS CE QUI SE PROFILE ET ANTICIPONS POUR EVITER DES DRAMES

### ■ ANTICIPONS POUR FAIRE FACE AUX RISQUES QUE VONT GENERER LES NOUVEAUX TYPES D'ENDETTEMENT :

Sans décision responsable et courageuse, les drames que nous avons vécus se reproduiront.

- La structure de l'endettement des consommateurs a beaucoup évolué depuis 2003 avec une explosion des crédits immobiliers et un très fort développement du rachat de créances. (Le Professeur MOUILLART souligne que 30 % de la nouvelle production de crédits immobiliers 2010 est provoquée par des renégociations de crédits dans lesquelles crédits immobiliers et crédits à la consommation sont globalisés.

► *L'enquête typologique 2010 de la Banque de France fait apparaître qu'environ 50 % des consommateurs propriétaires qui déposent un plan de surendettement ont souscrit ce crédit moins de 5 ans avant la recevabilité de leur dossier de surendettement. La souscription de nouveaux prêts suite à l'acquisition immobilière peut s'avérer dangereuse si l'endettement ne peut être vérifié.*

► *L'encours de crédit « Rachat de Créances » est proche de 20 milliards et concerne environ 1 million de ménages. Une part importante des ménages titulaires de ces RAC souscrivent de nouveaux crédits quelques mois après la restructuration ce qui peut provoquer un nouveau déséquilibre budgétaire et un fort risque de surendettement.*

Chez CRESUS, on observe une progression très importante de ménages propriétaires de leur logement. **28%** des dossiers de surendettement comportent un rachat de crédits. Les regroupements partiels proposés par les services recouvrement des établissements de crédit ne peuvent résoudre de manière pérenne les difficultés des emprunteurs (**42%** des clients accompagnés par CRESUS ont obtenu des aménagements de paiement de leur(s) créancier(s).

**Positifs pour une majorité de consommateurs, les opérations de rachat de crédits doivent être sécurisées par la mise en place d'un registre des crédits. Sans cet outil, la souscription de nouveaux crédits après la mise en place d'un prêt immobilier ou d'un rachat de créances peut s'avérer dramatique.**

### ■ EVITONS LE « CREDIT DE TROP » qui fait basculer des ménages dans la spirale du surendettement.

- Ceci est d'autant plus important qu'une part croissante des dépôts de dossiers de surendettement émane de séniors (24% des dépôts, 27% des PRP concernent des consommateurs de plus de 55 ans). Compte-tenu de la baisse du niveau de revenus lié au passage à la retraite, il est quasiment impossible pour ces personnes de retrouver un équilibre financier.

## ■ EVOLUONS !

- En France, le système est entièrement fondé sur la « confiance au rétroviseur » : Le présent et le passé des personnes plaident pour qu'on leur fasse confiance. Les projections que l'on peut faire sur leur avenir sont peu prises en considération. De fait, toute l'offre de crédits à la consommation se concentre sur la seule catégorie de population qui franchit la grille des scores d'acceptation des banques et des établissements spécialisés.

**Le système français écarte toute une partie des ménages— ceux précisément qui en pourraient en avoir le plus besoin et seraient en mesure de rembourser l'emprunt réalisé. Les jeunes, les CDD, les auto entrepreneurs sont particulièrement touchés par cette exclusion. La mise en place d'un instrument efficace d'appréciation du risque comme le registre des crédits permettrait d'élargir l'accès au crédit, de manière maîtrisée et sécurisée. En Belgique, en 2010, 44% de la population majeure détient au moins un crédit à la consommation contre 30% en France.**

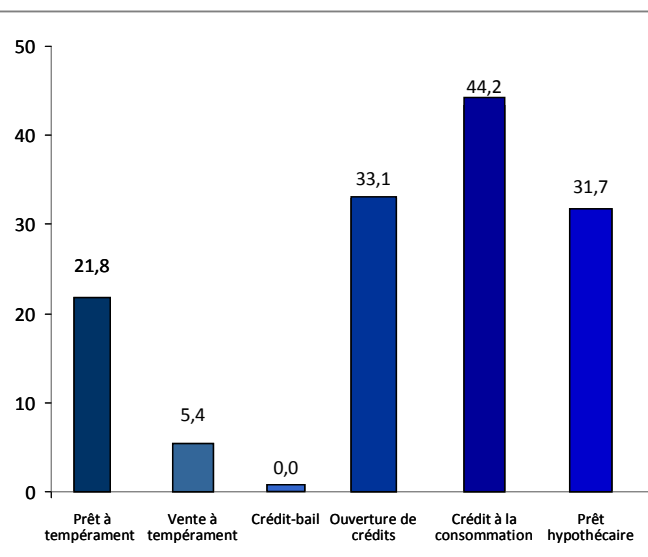
**Le coût du surendettement, en progression d'année en année, risque de nuire à la distribution du crédit.**

- L'Etat français, la Banque de France, les autorités de tutelles n'ont pas de vision de la progression de l'endettement des ménages, des défaillances, des concentrations sur les typologies de ménages. Sans données statistiques, la France est un pays qui n'a pas les moyens de piloter de façon moderne tout un pan de son économie.

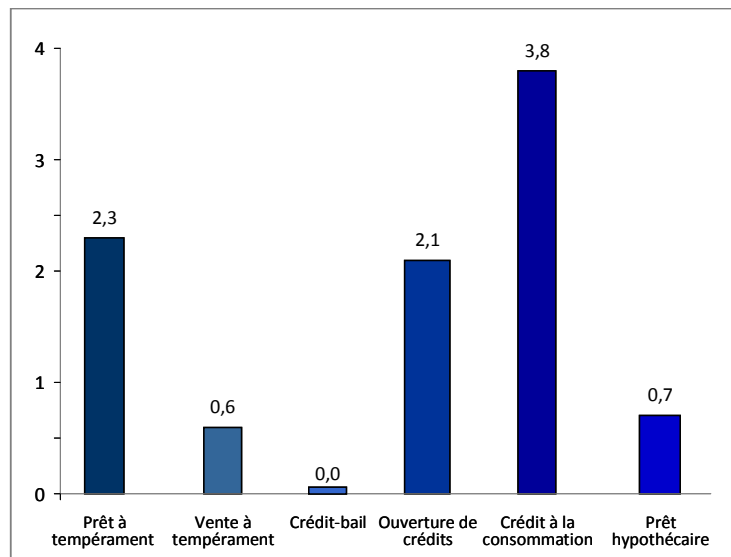
► En Belgique, le rapport de statistiques publié annuellement par la Banque Nationale de Belgique - qui gère la Centrale des crédits aux particuliers - délivre un examen précis de l'endettement de sa population. (Exemples : ci-dessous du Rapport 2010 de la Banque Nationale de Belgique).

PART DE LA POPULATION MAJEURE AVEC AU MOINS UN CONTRAT

Situation fin 2010 - Pourcentages



PART DE LA POPULATION MAJEURE AVEC AU MOINS UN CONTRAT DEFAILLANT



Source : calculs sur base de données du SPF Economie - Direction générale Statistique et Information Economique (chiffres de la population)

- La connaissance de l'endettement réel d'un consommateur lors d'un refus de crédit et/ou lors des actualisations triennales des crédits renouvelables permettrait un accompagnement lui évitant de sombrer dans le surendettement.

- Si le microcrédit est présenté comme une alternative pour une catégorie de ménages exclus du crédit, ses défaillances s'expliquent aussi par l'absence de centrales de risque capable d'évaluer l'endettement des emprunteurs : un constat dressé par Jean-Michel Servet, professeur à l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (baromètre de la Microfinance 2011).

### 3. AGISSONS VITE, FAISONS SIMPLE, LEVONS LES FREINS POUR LA MISE EN PLACE DU REGISTRE

■ **LES MOYENS EXISTENT** pour répondre à la fois à la volonté du législateur et respecter les libertés individuelles : les méthodes d'identification type FICOBA (fichier des comptes bancaires fonctionnant avec 80 millions de personnes physiques) sont en place depuis de nombreuses années. Ce fichier, validé par la CNIL, est utilisé pour des procédures dont les impacts sont impliquant (blocage des comptes bancaires, etc.).

■ **IL FAUT VISER L'EFFICACITE.** Il est indispensable de mettre en œuvre des solutions **qui permettent l'étude de la solvabilité** des consommateurs et de traiter le stock de crédits en cours. Le montant des encours et la durée des crédits en cours doivent figurer dans le registre.

**Toute autre méthode d'identification ne permettra pas de traiter le stock de crédits en cours : cela produirait un registre inefficace, inutile avant de nombreuses années (La durée moyenne des prêts immobiliers est actuellement de 18 ans et les durées des dossiers de rachat de créances sont fréquemment au delà de 10 ans).**

■ **IL FAUT PRENDRE UNE DECISION.** Une non-décision ou un report du fait d'un mauvais choix de méthode d'identification (NIR) engagerait la responsabilité de tous les participants vis à vis des ménages qui sombreront dans des situations pouvant mener au pire.

► En Allemagne, le fichier géré par la SCHUFA fonctionne sur un mode similaire au FICOBA (nom/prénom/date et lieu de naissance/adresse). Il enregistre 66 millions de personnes physiques. Aucun litige grave n'a été recensé.

**Si la méthode "NIR" est retenue comme méthode d'identification, il faudra bien expliquer aux instances décisionnaires - ministère, législateur - ainsi qu'aux médias et aux relais d'opinion- pourquoi on refuse en France d'instaurer des mesures préventives efficaces comme le registre des crédits alors même qu'il existe une méthode d'identification -de type FICOBA- que toutes les banques utilisent quotidiennement qui pourrait être utilisée pour les flux et pour les stocks.**

## **ÉVALUATION DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU FICHIER POSITIF ET DE SON IMPACT SUR LES CONDITIONS DE PRÊT DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS**

Le coût initial de mise en œuvre du fichier positif estimé par un établissement financier de la place serait de l'ordre d'un investissement de 2M€.

Comme il y a une centaine d'organismes concernés le coût total de l'investissement que supporteraient les établissements financiers devrait être de l'ordre de 200 M€, auquel s'ajoute le coût de mise en place et de gestion du fichier par la BDF évalué à 20 M€ pour l'investissement initial et à 30 M€ pour la gestion annuelle.

Ces coûts (investissements de 200 M€ + 20 M€, et gestion annuelle de 30 M€) seraient supportés par les établissements financiers sous la forme d'une charge d'amortissement pour leurs coûts internes et d'une refacturation (amortissement + gestion annuelle) par la BDF ; en prenant l'hypothèse d'un amortissement des investissements sur 7 ans, le coût serait pour la communauté financière de l'ordre de 31 M€ d'amortissements annuels, plus le coût de gestion de 30 M€ soit un coût total de 61 M€ par an.

En face de ces coûts, nous avons 210 000 nouveaux surendettés par an qui aujourd'hui déclarent 34 000 € en moyenne d'endettement (cf. données BDF 2011, créances bancaires et non bancaires), encours qui devrait être ramené progressivement avec le fichier positif à 20 000 € - soit un montant proche du niveau de ce qui est constaté en Hollande (18 000 €) et Belgique (15 000 €) ; ce qui représente, à terme, une diminution annuelle de 2,9 Md€ d'encours surendettés sur lesquels les créanciers (établissements financiers et l'état -impôts avec 200 M€-) passent à perte 50 % soit 1,45 Md€ et supportent une charge de gestion de l'ordre de 1% de l'encours géré.

En résumé, nous avons à terme (c'est à dire en régime) :

	<b>Coûts</b>	<b>Amortissement annuel (7 ans)</b>	<b>Gains annuels</b>	
Investissements par les établissements de crédits	≈ 200 M€	≈ 28 M€	Pertes évitées	1400 M€
Investissements BDF (refacturés)	≈ 20 M€	≈ 3 M€	Baisse des coûts de gestion du surendettement	29 M€
Gestion BDF (refacturés)	≈ 30 M€	≈ 30 M€		
	<i>Coûts cumulés</i>	61 M€	<i>Gains cumulés</i>	1429 M€
<b>Gains annuels nets 1368 M€</b>				

Ces gains ne prennent pas en compte :

- L'économie de gestion que devrait réaliser la BDF en raison d'une diminution progressive du nombre de dossiers traités ni l'impact des dossiers rejetés (dossiers « irrecevables »), généralement pour des raisons de mauvaise foi, par les commissions BDF, qui représentent près de 1,8 Md€ d'encours annuel. Ces « irrecevables » verront leur montant unitaire diminuer de la même manière que les dossiers acceptés par les commissions.

- La baisse probable des coûts sociaux générés par le nombre et le montant moyen d'endettement des 900 000 ménages en cours de remboursement de plans. Les associations constatent, sur ces consommateurs, un niveau de fragilité très élevé qui se traduit par des maladies, divorces et nombreux absentéisme au travail.

À ces gains il faudrait naturellement ajouter ceux qui résulteront, pour les établissements de crédit, de la diminution du nombre des surendettés, qui n'a pas été prise en compte ici.

L'incidence économique est donc considérable avec un impact positif net pour la **collectivité largement supérieur à 1 Md€ chaque année, qui ne peut être contesté sans mauvaise foi.**

Au delà de l'aspect social de la mise en place de ce fichier (moins de surendettés et surtout niveau d'endettement beaucoup plus faible et plus facilement traitable) **celle-ci permettra un élargissement de la distribution du crédit à la consommation et une baisse progressive des conditions tarifaires de crédit sur le marché Français** car dans le cadre de la concurrence existant sur le marché du crédit les établissements de crédit répercuteront la plus grande partie de l'amélioration potentielle, **soit une baisse de l'ordre de 1% du prix du crédit en France ce qui est considérable.**

*Nota : Bien évidemment les gains évalués dépendent de la rapidité de mise en œuvre du fichier et de sa monté en charge ; de ce point de vue il est clair que l'utilisation du NIR (numéro de Sécurité Sociale) serait un handicap car son intégration dans le fichier ne serait que très progressive puisque les dossiers actuels ne disposent pas de cette information ; l'effet avec l'utilisation du NIR au détriment d'un mécanisme éprouvé tel que celui utilisé couramment par les banques pour les ouvertures de compte (Ficoba) **pourrait décaler de plus de 5 ans les impacts estimés ci- dessus.***

**Annexe 1.**

**Synthèse de l'étude CSA/CRESUS : une forte adhésion de nos concitoyens à la création d'un fichier positif.**



ASSOCIATION CRESUS



---

**ÉTUDE AUPRES DE PERSONNES EN  
SITUATION DE SURENDETTEMENT**

*- Synthèse de l'Institut CSA -*

N° 0900198

Mars 2009

## **Fiche technique du sondage**

---

Sondage exclusif CSA / CRESUS réalisé par téléphone du 23 au 28 mars 2009.

Echantillon national de 1002 personnes en situation de surendettement âgées de 18 ans et plus interrogées à partir d'un fichier transmis à CSA par Crésus.

*(Tous les sondages publiés par CSA sont disponibles sur le site : <http://www.csa.eu>)*

A la demande de CRESUS, CSA vient de réaliser une enquête auprès d'un échantillon de 1002 personnes en situation de surendettement. Il s'agissait, pour CRESUS, de mieux appréhender la situation des personnes surendettées, les causes à l'origine de leur surendettement et leurs jugements sur la mise en place éventuelle d'un « fichier positif ».

Ce que l'étude révèle :

- 1. Le surendettement actif (c'est-à-dire un recours non maîtrisé au crédit) est le premier facteur explicatif du surendettement, avant les accidents de la vie (chômage, divorce, etc.).**
- 2. Les personnes surendettées estiment en majorité que leur situation ne résulte pas d'une mauvaise gestion de leur budget, mais de la nécessité de faire face à des dépenses jugées incompressibles et/ou des sollicitations trop fréquentes des organismes de crédit.**
- 3. Le principe d'un « fichier positif » est accueilli très favorablement par les personnes surendettées.**

## **Le recours à un nombre trop important de crédits est le principal facteur du surendettement.**

65% des personnes interrogées estiment que le **fait d'avoir contracté trop de crédits** est l'une des deux principales causes de leur surendettement. 41% citent cette cause en premier.

Dans un nombre plus limité de cas, on observe que **les circonstances ayant eu pour conséquence un recours excessif au crédit** sont liées au **surendettement dit « passif »**, c'est-à-dire à des accidents de la vie ayant subitement restreint le niveau de ressources disponibles. Ainsi, 14% des surendettés déclarent qu'une **baisse du niveau de leurs ressources est à l'origine de leur surendettement**. De la même manière, ils sont 16% à citer comme principale cause de leur surendettement une **séparation**, un **divorce**, ou un **veuvage**, et 13%, le chômage. La maladie constitue un élément déclencheur plus marginal, cité dans 8% des cas.

## **Les personnes interrogées estiment avoir une part de responsabilité limitée dans leur situation de surendettement.**

Néanmoins, les **personnes surendettées jugent leur responsabilité limitée**. Leur situation de surendettement est, avant tout, liée à la nécessité de faire face aux **dépenses de la vie courante** (pour 79% des surendettés). Seuls 19% déclarent que leur situation a été causée par une mauvaise gestion des dépenses.

Ces situations de surendettement semblent être également le fruit, à leurs yeux, d'une trop forte incitation **des personnes à contracter des crédits**. Plus des trois-quarts des personnes interrogées ont le sentiment qu'**on leur a proposé de recourir trop souvent à des crédits** (76%) ; seuls 8% estiment que l'on ne leur en a pas assez souvent proposés.

## **Le crédit revolving, principal type de crédit contracté par les personnes surendettées devant le découvert bancaire.**

Parmi les différents types de crédits proposés, **le crédit « revolving » ou permanent, souvent décrié pour sa facilité d'accès, est celui qui a été le plus fréquemment contracté par les personnes interrogées avant leur surendettement** (89% d'entre elles indiquent avoir été titulaires d'un tel crédit). Une large majorité des surendettés affirme avoir également utilisé un découvert bancaire (69%). Le crédit amortissable apparaît légèrement moins répandu : 58% des surendettés ont contracté un crédit amortissable avant d'être surendettés. En dernier lieu, le crédit immobilier, d'un investissement plus lourd, est moins fréquemment contracté – seuls 19% des surendettés disposaient d'un tel crédit.

**Le recours au crédit revolving apparaît comme une solution alternative pour faire face aux refus de prêt des banques.** Quatre surendettés sur dix ayant eu recours à un crédit revolving déclarent en effet s'être tournés vers ce type de crédit car ils avaient déjà contracté un ou plusieurs crédits dans leur banque (43%). Et dans trois cas sur dix (31%), le recours au crédit revolving s'est imposé à la suite d'un refus des banques d'octroyer un crédit amortissable.

Au-delà de ces raisons, un quart des surendettés ne peuvent se prononcer sur les raisons les ayant amenés à recourir à un crédit revolving. La facilité de recours à ce type de crédit peut, de fait, conduire certaines personnes à y avoir recours, sans avoir étudié au préalable d'autres pistes de solution.

## **Le « fichier positif » bénéficie d'une réelle attractivité auprès des surendettés.**

La notion de « fichier positif » est peu connue des personnes en situation de surendettement. Seuls 13% se souviennent en avoir entendu parler, dont 4% sachant parfaitement ce dont il s'agit.

Toutefois, une fois ce projet décrit, **l'appréciation de son efficacité anticipée est quasiment unanime : 80% des personnes interrogées estiment qu'il sera en effet efficace pour lutter contre le surendettement, et près d'un sur deux (45%) l'estime « très efficace ».**

De la même manière, si son efficacité ne fait que peu de doutes, **les retombées d'un tel fichier sont avant tout bénéfiques pour les personnes en situation de surendettement.**

La **responsabilisation des organismes de crédit est la première conséquence positive** perçue par les personnes interrogées. Ainsi, 88% des surendettés estiment que ce fichier permettrait de responsabiliser les organismes de crédit en leur évitant d'accorder des prêts à des personnes qui sont déjà fortement endettées – 71% étant catégoriques dans leur affirmation.

**86% approuvent l'opinion selon laquelle la mise en place du « fichier positif » responsabiliserait les personnes en leur permettant de vérifier l'état de leur endettement.**

Ce fichier serait de cette manière véritablement efficace aux yeux des personnes en situation de surendettement ; **83% d'entre eux jugeant qu'un tel fichier est un moyen sûr pour lutter contre le surendettement.** 69% approuvent néanmoins le jugement selon lequel ce fichier priverait certains ménages de l'accès à un crédit indispensable pour assurer les dépenses de la vie quotidienne, et 56% estiment qu'il pourrait représenter une atteinte à la vie privée.

**Annexe 3. Une proposition partagée par les praticiens du droit en contact avec les réalités de terrain.**

107<sup>e</sup> CONGRÈS / Notaires de France / Cannes 5-8 juin 2011

1<sup>re</sup> COMMISSION: DÉBUTER

## TROISIEME PROPOSITION

---

**POUR LA CREATION  
D'UN FICHER POSITIF**

---

**CONSIDERANT:**

- que le mode de distribution du crédit à la consommation, et en particulier du crédit renouvelable sur le lieu de vente, n'est pas satisfaisant faute pour le professionnel de disposer d'une information fiable sur l'endettement réel du demandeur,
- qu'un fichier positif recensant l'ensemble des prêts souscrits par un particulier, consulté obligatoirement par le prêteur, lui permettrait de déterminer la capacité d'endettement réelle du demandeur et ainsi de limiter le risque de surendettement,
- ~~que la lutte contre la progression du surendettement, compte tenu de ses conséquences~~ non seulement économiques mais également sociales, est un objectif prioritaire.

**LE 107<sup>e</sup> CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE PROPOSE:**

- **De prendre position en faveur de la création, en France, du registre national des crédits aux particuliers géré par la Banque de France, dont la consultation serait obligatoire pour tout professionnel du crédit avant l'octroi d'un crédit accordé à une personne physique pour des besoins non professionnels.**

## **Annexe 4.**

### **Synthèse de l'étude 2011 – l'impact sanitaire et social du surendettement en France**



**CRESUS** ©

L'éthique, la pédagogie et la responsabilité

ETUDES ET RAPPORT  
2011/2015

Contact : [jlk@cresusalsace.org](mailto:jlk@cresusalsace.org)  
JEAN LOUIS KIEHL, président - 0390221134

Groupe de travail et d'enquête terrain quinquennal constitué par CRESUS autour du thème

#### **« surendettement et santé »**

#### **Les consommateurs en difficulté que nous rencontrons dans les permanences de CRESUS.**

Depuis sa création il y a 20 ans, CRESUS a rencontré près de 500.000 consommateurs qui, pour toutes sortes de raisons et de circonstances de vie, se retrouvent dans des situations difficiles sur le plan financier. Nous travaillons avec des gens surendettés. Ces gens souffrent.

Nous avons montré au fil de nos rapports annuels, que le niveau d'anxiété lié au surendettement est sans commune mesure avec celui vécu par la population en général. Les tendances s'inversent complètement. Dans l'ensemble de la population, les indicateurs d'anxiété oscillent généralement autour de 15 à 20% alors que chez les consommateurs que nous rencontrons ils se situent plutôt dans les 90%.

CRESUS et ses équipes sont en contact permanent avec ces consommateurs fragilisés et nous avons pour mission d'apporter une aide à la fois juridique, économique mais également psychologique à des populations issues de toute catégorie socioprofessionnelle.

#### ***Ecouter, comprendre et mettre le consommateur en action.***

Nous avons développé une approche efficace et humaine, sans poser de jugements sur le comportement et le type de consommation des publics que nous rencontrons. Nous partons du principe que nous ne devons pas faire porter aux individus, pris isolément et dans leurs difficultés, le poids de notre conscience politique.

La souffrance est la même, qu'on soit riche ou pauvre ! Du moins elle se présente de la même façon : angoisse, peur du lendemain, honte, même les idées suicidaires envahissent

souvent et indistinctement les uns et les autres... Comment expliquer pareil phénomène ? Comment peut-on être malade d'argent ?

En fait, à chaque fois et bien au-delà des questions financières, c'est la dignité qui est atteinte. Et si la dignité est atteinte, c'est que ces gens ont échoué, ils se sont montrés inaptes à conduire leur vie là où la plupart des autres semblent réussir. Que ce soit à cause de revenus insuffisants, de malchance, de mauvaises décisions, le résultat est le même : l'échec.

Un échec vécu isolément parce qu'il est honteux. CRESUS doit placer la dignité au centre de ses préoccupations.

**« Le surendettement : fracture individuelle et sociale »**

Par une enquête en profondeur que nous conduisons auprès des consommateurs qui nous saisissent, nous souhaitons démontrer (ce que nous savions déjà de manière concrète et empirique) les effets désastreux du surendettement sur la santé de ceux qui nous consultent.

Pour faire cette démonstration, nous expérimentons, entre autres, deux questionnaires permettant de cerner l'état de santé et de bien-être de la population française, en particulier un tableau de vingt-trois symptômes, éprouvés au cours du dernier mois, dont cinq concernent spécifiquement l'anxiété et la dépression.

Un premier sondage opéré auprès d'un premier échantillon de 5000 ménages surendettés (permanences du second semestre 2010) nous arrivons à des résultats symétriquement inverses par rapport à celui de la population de même catégorie non concernée par le surendettement.

<b>Anxiété / dépression</b>		
<b>Questions</b>	<b>GENERA L (H + F)</b>	<b>CRESUS (H + F)</b>
129- Je me suis senti(e) triste	15,9%	88,6%
130- Senti(e) déprimé(e), « down »	13,7%	91,6%
131- Senti(e) préoccupé(e), anxieux (se)	18,1%	94,8%
132- Senti(e) mal dans ma peau	11,9%	86,0%
Nous 133- Senti(e) stressé(e), sous pression	23,4%	94,8%

construisons d'autres questionnaires, avec l'aide de médecins et cliniciens, qui nous permettent d'identifier les impacts réels sur la santé physique et les types de médicaments que l'on prescrit face à ces problèmes d'anxiété.

<b>Malaises</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
1- Perte de sommeil	81%	90%	<b>85%</b>
2- Douleurs lombalgiques	56%	68%	<b>62%</b>
3- Fatigue chronique	69%	53%	<b>61%</b>
4- Maux d'estomac	44%	53%	<b>48%</b>

5- Palpitations	25%	63%	<b>44%</b>
-----------------	-----	-----	------------

Plus de la moitié des participants à notre étude ont été diagnostiqués pour du stress (29%), une dépression (23%) ou un *burn-out* (13%) et ils prennent des médicaments de types anxiolytiques (12%), des somnifères (9%) ou des antidépresseurs (6%).

Presque tous affirment que leur situation financière affecte leur santé,

<b>Diriez-vous que votre situation financière affecte votre santé ?</b>		
Hommes	Femmes	Total
100%	95%	97%

leur travail,

4- Est-ce que votre situation affecte votre rendement ?	75%	63%
---	-----	-----

ou leurs relations conjugales et familiales,

<b>Les effets</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>À propos des questions d'argent, vous arrive-t-il de vivre des conflits avec :</b>		
1- Votre conjoint ?	94%	53%
2- Vos enfants ?	56%	68%
3- Vos parents ?	6%	32%

...avec des différences notables souvent entre les hommes et les femmes.

Nous avons finalement utilisé les instruments élaborés par nos partenaires psychothérapeutes, particulièrement le cycle du surendettement, pour tenter de cerner le cheminement des personnes vers ce qu'il identifie comme le point de rupture :

sentiments d'injustice, d'échec, d'incompétence, de découragement ; autant de symptômes éprouvés par la majorité des répondants (entre 68,6% et 88,5%), jusqu'aux idées suicidaires entretenues par 56,3% des hommes et 36,8% des femmes rencontrés.

L'étude se poursuivra sur les exercices 2011/2013 – sa finalité est de guider les acteurs de l'accompagnement des ménages en situation de fragilité financière et de forger des outils de détection et d'aide adaptés.

### ***Annexe 5. Témoignages – verbatim : des cas dramatiques quotidiennement dénoncés.***

## **Comment maman s'est retrouvée avec 180 000 € de crédits à la conso**

- le 07/09/2011
- Nombre de réactions :
- Note de l'article : ★★★★★ [Notez](#)

Ma mère âgée de 70 ans a contracté 22 crédits à la consommation pour un montant de 180 000 euros, je voulais dénoncer à quel point la spirale est infernale

Mes parents avaient pourtant tout pour être heureux : une maison finie de payer, pas de crédits, deux bonnes retraites

Tout a basculé lorsque maman a fait un premier crédit à la consommation, en cachette de mon père. Malheureusement papa ne s'occupait jamais des comptes donc elle avait le champ libre. La spirale s'est enclenchée. On vous augmente votre réserve et vous n'avez pratiquement qu'à signer l'accord. C'est si facile que vous reprenez un autre crédit, puis un autre et encore un autre, tout ça, pour finir par honorer les mensualités des premiers crédits.

J'ai découvert cette triste réalité lorsque mon papa est décédé en 2008 ( je suis fille unique) J'ai alors appris que maman n'avait souscrit aucune assurance obsèques et quelle n'avait pas d'argent pour enterrer mon père. Une fois encore, elle a fait un crédit pour payer les obsèques. Les banques acceptaient facilement puisqu'elle était propriétaire et quelle se gardait bien de dire quelle avait d'autres crédits !

Alors que je lui rendais visite, elle s'est un jour mise à pleurer en m'expliquant la situation, me montrant les différents crédits quelle avait contractés. Au bout de cinq heures, nous avons fini par connaître le montant exact de ses dettes. La totalité se montait à 180 000 euros, soit le prix de sa maison. J'étais anéantie, papa avait travaillé toute sa vie pour rien !!! Il fallait trouver une solution. La meilleure était de constituer un dossier de surendettement, et de vendre la maison afin de solder une partie de la dette, ce quelle a fait. Je lui en voulais car c'était son bien unique à papa. Jamais il s'en serait séparé, et moi, j'ai vécu 30 ans dans ce lieu.

La maison fut vendue, je n'ai pas demandé ma part, j'aurais pu.

Après la mort de mon père j'avais décidé de m'installer dans le sud et ma mère me suivit pour ne pas être éloignée de ses petites filles .

Elle entama un dossier de surendettement pour les 82 000 euros qu'il restait à payer, il fut accepté. Bilan : dix ans de fichage , 682 euros par mois pendant 10 ans, plus de chéquier, plus de carte bleue.

Par mois il lui reste 250 euros pour vivre et cela jusqu'à ses 80 ans !!!  
Les crédits peuvent ruiner toute une famille ou une vie, ma mère à tout perdu.  
Je veux parler de cette histoire afin que certaines personnes ne tombent pas dans ce piège  
dont il est difficile de se relever. Je cherche aussi à en faire un livre !!! Car ce ne sont là que  
quelques lignes